

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 21 septembre à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la mairie de Villeron, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 03/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 03/09/2021.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. SABATIER Alain, M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. GAUBOUR Jacques, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. RICHARD Philippe, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. BOCQUET Jean-Charles, M. GUEDON Eric, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BAZIER Benoît, M. CLAIRE Jean-Philippe

Suppléants : M. BAZIER Benoît (de M. KUDLA Dominique), M. CLAIRE Jean-Philippe (de M. MANSOUX Michel)

Suppléants ne participant pas aux votes : M. COLLOBERT Ernest, M. WROBLEWSKI Didier, M. TODJMANN Thomas

Excusés avant donné procuration : M. GAY Jean-Paul à M. SABATIER Alain, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles, M. DAUER Ivan à Mme BOCOBZA Sylvie, M. NIRO Eric à M. CLAIRE Jean-Philippe

Excusés : M. KUDLA Dominique, M. THERRY Eric, M. SOLER Patrick, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. DUFLOS Jérémy, M. BLANCHARD Philippe

Absents : Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre

Invités : M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud, Mme ISAY-MULLER Sabine

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D4-09-2021

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MODELISATION DU COMPORTEMENT DES OHV DANS L'AIRE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIECCAO ET LOCALISATION DE LA SOURCE DE POLLUTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la santé publique

EXPOSE

Le SIECCAO est confronté depuis l'année 2005 à une pollution de ses forages (F1, F2, F3 et F4) aux Organo-Halogénés-Volatils (OHV) et notamment au tétrachloroéthylène. Cette molécule qui a les propriétés d'un solvant est notamment utilisée dans l'industrie mécanique et l'industrie textile.

Cette pollution présente dans la nappe et dans les forages, se retrouve au niveau de l'usine de production du SIECCAO où elle est traitée pour partie. Une faible concentration demeure néanmoins en sortie d'usine. Cette concentration peut parfois dépasser de quelques microgrammes par litre la limite réglementaire des 10 µg/l dans l'eau potable distribuée.

Pour faire face à ces dépassements, le SIECCAO pourrait choisir d'augmenter la capacité de traitement de l'usine vis-à-vis des OHV, néanmoins un redimensionnement de l'usine devrait se faire sur la base d'une concentration en pollution à traiter connue à l'avance. Or, il s'avère que cette pollution augmente depuis 2005, de sorte qu'aujourd'hui, l'usine n'est pas toujours à même de fournir de l'eau conforme à la réglementation.

Afin d'anticiper les variations de concentration en OHV dans la nappe exploitée par le SIECCAO, ce dernier envisage de réaliser une étude prédictive de ces concentrations dans le temps.

Cette étude permettra de prédire par la modélisation informatique, le comportement des OHV dans la nappe et permettra au SIECCAO de trouver des solutions de gestion de cette pollution.

Pour ce faire, le SIECCAO a lancé le 21 mai 2021, une consultation pour un marché relatif à la modélisation du comportement des OHV dans l'aire d'alimentation en eau potable du SIECCAO et à la localisation de la source de pollution. Cette consultation initialement lancée par l'intermédiaire d'une procédure adaptée a été déclarée sans suite, en raison du prix proposé par le seul candidat ayant remis une offre, supérieur au seuil de procédure formalisée (214 000 € HT).

Cette procédure a donc été relancée le 20 août 2021, sous forme d'un appel d'offres ouvert.

Le marché comprend :

- Une partie forfaitaire concernant la réalisation de l'étude et les rapports de présentation

Cette étude comprend :

- Phase 1 – Préparation de l'étude, comprenant l'analyse de l'existant, la conceptualisation du modèle et la préparation des données nécessaires à son fonctionnement ;
 - Phase 2 – Investigation complémentaires, comprenant le pilotage d'investigations de terrain (enquêtes sur sites, sondages de sols, prélèvements et analyses...) ;
 - Phase 3 – Modélisation du comportement des OHV par l'intermédiaire d'un logiciel spécialisé, pour prédire le comportement des OHV et préciser la localisation de la source de pollution ;
 - Phase 4 – Plan d'action (tranche optionnelle) : établissement d'un programme d'action pour gérer la pollution et gérer les forages du SIECCAO en fonction des prédictions du modèle.
- Une partie à prix unitaire sur bon de commande concernant les prestations de terrain à réaliser dont le montant maximum est fixé à 500 000 € HT.

Cette partie comprend notamment :

- La réalisation des études de terrain (prélèvements, analyses, sondages de sols, enquêtes de terrain) ;

- o La réalisation d'études d'autorisations administratives pour la mise en œuvre de nouveaux piézomètres nécessaires à l'étude.

Le marché aura une durée de 48 mois (4 ans).

Le marché est estimé à :

- Pour la partie forfaitaire (étude) : 155 000 Euros HT ;
- Pour la partie à prix unitaire sur bon de commande (terrain) : 280 000 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation concernant le marché relatif à la modélisation du comportement des OHV dans l'aire d'alimentation en eau potable du SIECCAO et la localisation de la source de pollution ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'attributaire choisi par la Commission d'appel d'offres du SIECCAO et les documents y relatifs, et notamment les éventuels avenants ;
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget du SIECCAO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 28/09/2021

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO

